



Jeudi 24 novembre 2016

**Membres du Conseil Municipal présents** : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCAT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Excusés : /

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- pris acte que Madame Valérie GUYON sera conseillère communautaire titulaire et que Monsieur Pascal CHEVAILLIER sera conseiller communautaire suppléant, au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération, conformément à l'ordre du tableau ;
- désigné Madame Valérie GUYON membre titulaire et Monsieur Pascal CHEVAILLIER membre suppléant au sein de la C.L.E.C.T. ;
- accordé l'indemnité de conseil, au taux de 100 %, pour l'année 2016, à Madame MOREL-PACLET, comptable du Trésor ;
- précisé que suite au bornage, la superficie de la partie de la parcelle F 863, au Bourg, cédée à Madame Colette MAITREPIERRE, est de 0a 82ca ;
- décidé de fixer le forfait annuel d'assainissement à 42.00 € H.T. applicable au 1<sup>er</sup> avril 2017, et de fixer le prix du m3 à 0.75 € H.T. applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- autorisé Madame le Maire à signer l'avenant concernant le nouveau montant des honoraires du Cabinet d'architectes ARCHIBULLE, pour les travaux de mise aux normes accessibilité « Salle polyvalente- Bibliothèque », suite aux modifications demandées par la Commune, et s'élevant à 28 885.31 € ;
- accepté le devis de JVS MAIRISTEM pour la mise en place de la facturation électronique obligatoire pour toutes les administrations publiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour un montant de 1 317.60 € H.T. section investissement et 1 335.96 € section fonctionnement, et modifié le budget en conséquence ;
- arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et décidé de transmettre ce dossier aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, aux autres personnes publiques pour avis obligatoire, aux personnes publiques, aux autres organismes ou associations qui en ont fait la demande, à la CDPENAF.
- décidé de retenir l'offre d'ESPACE COPIE PRO pour la reproduction des dossiers d'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme, pour un prix unitaire de 4.50 € H.T. le CD-Rom, 198.68 € H.T. le dossier papier et 19.25 € H.T. le jeu de 3 plans ;
- pris connaissance de l'état de vétusté avancée du véhicule du service technique, et décidé de constitué un groupe de travail afin de prévoir son remplacement ;

- pris note du rendez-vous pour la distribution des colis aux Anciens : le samedi 17 décembre à 9h00 ;

- décidé, que lors de la location de la salle polyvalente, pour une manifestation le samedi soir, les locataires pourront rendre la salle libre et propre le dimanche matin, à 11h00 maximum.

**L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,**

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,

